Communiqué de presse

Bruxelles / Utrecht, le 15 mars 2009.

Fortis holding ne distribuera pas de dividende pour l'exercice 2008

Par suite des problèmes qui ont affecté les marchés financiers et de la vente des activités bancaires et des activités d'assurances néerlandaises du groupe, l'actif net de Fortis SA/NV* est passé en dessous du seuil de 50% de son capital social. Cette situation a été soumise, le 19 décembre 2008, à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Fortis SA/NV, qui s'est prononcée à 96,98% en faveur de la poursuite des activités.

Fortis SA/NV prévoit, sur la base des règles comptables belges, une perte statutaire pour 2008 d'EUR 22,5 milliards. Il n'y a dès lors actuellement pas de marge pour distribuer un dividende.
Comme annoncé antérieurement, les résultats consolidés de Fortis en IFRS seront publiés le 31 mars 2009.

Les pertes statutaires de Fortis SA/NV n'ont aucun impact sur la solvabilité des activités opérationnelles d'assurances. Les sociétés opérationnelles disposent d'une solvabilité largement suffisante. Les capitaux propres pris en compte par les organismes de contrôle locaux sont nettement supérieurs au minimum requis.

Pour redonner de la flexibilité financière et permettre de distribuer un dividende à l'avenir, une proposition sera soumise à l'Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis SA/NV le 9 avril 2009 en vue d'apurer les pertes reportées et de constituer ensuite des réserves disponibles par une réduction de capital. Si 50% du capital autorisé ne sont pas représentés à cette assemblée – et l'expérience montre que c'est généralement le cas – la proposition ne sera pas soumise au vote et sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2009 à Bruxelles.
Si cette proposition est approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, des réserves disponibles seront en principe disponibles au terme d'un délai d'attente légal de deux mois, soit à la mi-juillet 2009.

Le Conseil d'Administration de Fortis holding a dès lors conclu que pour l'exercice 2008, aucun dividende ne peut être proposé.

**La société mère du groupe Fortis aux côtés de la société néerlandaise Fortis N.V.*

Information spécifique pour les titulaires d'instruments CASHES et FRESH

L'absence d'attribution d'un dividende active une "alternative coupon satisfaction method" (ACSM) pour les instruments CASHES et FRESH. En vertu de ce mécanisme, Fortis doit émettre de nouvelles actions en vue de financer le coupon sur les instruments CASHES et FRESH. L'émission de nouvelles actions par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé ne sera toutefois possible qu'après approbation par les actionnaires des propositions de réduction de capital et respect du délai d'attente de deux mois et à condition que le cours de l'action Fortis soit supérieur à EUR 0,84.

Fortis

Rue Royale 20
1000 Bruxelles
Belgique

Archimedeslaan 6
3584 BA Utrecht
Pays-Bas

www.fortis.com

Ce cas échéant, les titulaires de CASHES et de FRESH recevront les paiements de coupons différés de mai et de juin 2009 respectivement.

De plus amples informations concernant l'impact de l'émission de nouvelles actions seront communiquées dans le rapport spécial du Conseil d'Administration, qui sera publié le lundi 16 mars 2009.

Dès que Fortis holding annoncera le paiement d'un dividende, les coupons CASHES et FRESH seront payés selon les modalités ordinaires.

Fortis holding (Fortis SA/NV et Fortis N.V.) consiste en (1) Fortis Insurance Belgium, (2) Fortis Insurance International et (3) des actifs et passifs financiers de différents instruments de financement. Les activités internationales d'assurance (Fortis Insurance International) couvrent le Royaume-Uni, la France, Hong Kong, le Luxembourg (Non-Vie), l'Allemagne, la Turquie, la Russie, l'Ukraine et des coentreprises au Luxembourg (Vie), au Portugal, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande. Fortis holding n'est pas impliqué dans des activités bancaires.

Contacts presse :

Bruxelles :	+32 (0)2 228 82 92	*Utrecht:*	+31 (0)30 226 32 61

Investor Relations :

Bruxelles :	+32 (0)2 565 53 78	*Utrecht:*	+31 (0)30 226 65 66